



AVIS PUBLIC RETOUR AU SYSTÈME HISTORIQUE DE PISTES PRÉFÉRENTIELLES

Après avoir transmis une demande de modification du système de pistes préférentielles et maintenant que les formalités administratives applicables sont complétées, Aéroports de Montréal a obtenu l'autorisation de Transports Canada de modifier le système de pistes préférentielles pour les vols de nuit.

À compter du 9 février 2009, l'aéroport Montréal-Trudeau rétablira le système historique de pistes préférentielles qui était en vigueur avant septembre 2006 et qui favorise les pistes 24 (vers le Lac St-Louis).

Ce système avait été modifié en septembre 2006 pour réduire l'impact sonore global grâce, entre autres, à l'utilisation de trajectoires à moindre impact sonore. Le retour au système historique est justifié par la suspension de l'utilisation de la procédure de départ de la piste 06 G suivi d'un virage à gauche, qui n'a pas permis l'atteinte des 4 critères de performance. [Pour plus de détails, cliquez ici.](#)

Rappelons qu'à l'instar des autres aéroports canadiens, l'aéroport Montréal-Trudeau est ouvert 24 heures par jour. Toutefois des restrictions s'appliquent pour les avions de plus de 45 000 kg entre minuit et 7 h pour les décollages et entre 1 h et 7 h pour les atterrissages.



*Vents sud-ouest/ouest (70% du temps)
Piste 24 G pour les décollages, piste 24D pour les atterrissages*



*Vents nord/est/est (30% du temps)
Pistes 06 pour les décollages et les atterrissages*